



Interreg
POCTEFA



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA
Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE

ATELIERS DE FORMATION TOURISTIQUE ROMTUR

CYCLE SUR LA DURABILITÉ SOCIALE

ATELIER 1





TOURISME ACCESSIBLE - ATELIER 1

UN TOURISME POUR TOUS, COMMENT MIEUX ACCUEILLIR VOTRE CLIENTÈLE

Lundi 07 avril 2025 - De 14h à 17h

Salle des Conférences - CCI des Pyrénées-Orientales, Perpignan

Aujourd'hui, de plus en plus de voyageurs recherchent des établissements accessibles et adaptés à leurs besoins. Et si rendre votre offre plus inclusive devenait un atout pour votre activité ? Nous vous invitons à un atelier pratique et convivial dédié à l'accessibilité dans le tourisme qui sera animé par

le cabinet Butterfly Tourism, l'ADT66 et la CCI des Pyrénées-Orientales.

Cet atelier est l'occasion de découvrir simplement et sans contrainte comment mieux accueillir tous vos clients, y compris ceux en situation de handicap.

- Les clés d'un accueil adapté dans le tourisme : définition, chiffres clés, cadre légal, bénéfices
- Proposer un accès à tout pour tous : aménagements, signalétique, supports d'information
- Exemples de bonnes pratiques d'accueil pour offrir une expérience optimale à tous vos clients
- Label Tourisme et Handicap : la garantie d'un accueil efficace et adapté
- Témoignage de l'UNADEV sur l'aide à la mobilité pour les non-voyants et déficients visuels

L'atelier sera interactif, avec un quizz ludique et des échanges concrets pour vous aider à passer à l'action.

Inscription gratuite et obligatoire

[Je m'inscris](#)

Atelier organisé par :



Activité réalisée dans le cadre du projet ROMTUR

Le projet ROMTUR a été cofinancé à 65 % par l'Union européenne à travers le programme Interreg VI-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2021-2027). L'objectif du POCTEFA est de renforcer l'intégration économique et sociale des régions frontalières Espagne-France-Andorre.

Les ateliers de formation sont réalisés dans le cadre de l'action 5 du projet EFA065/01 ROMTUR "Innovation numérique pour valoriser le patrimoine roman méconnu et stimuler le développement touristique dans les zones sous-développées" implique, pour les entreprises qui bénéficient de cette formation, l'octroi d'aides d'Etat dans le cadre de l'article 20bis RGEC.



Les ateliers seront enregistrés et les vidéos seront accessibles via la plateforme web de communication ROMTUR :

www.romtur-poctefa.eu